

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

NOMENCLATURE ETAT : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

OBJET : ORGANISATION DES SERVICES – Mise à jour de l'organigramme - Médiathèque

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°243/2012 du 13/12/2012 relative au Règlement Intérieur applicable au personnel de la Médiathèque,

VU l'arrêté N°A2021_106 du 26 novembre 2021, relatif au Règlement Intérieur de la Médiathèque,

VU les avis favorables du Comité Social Territorial relatif à la mise à jour du Règlement Intérieur de la Médiathèque en date du 06 juin 2024,

VU le règlement intérieur ainsi modifié tel que figurant en annexe,

CONSIDERANT que le développement du service exige d'actualiser les règles spécifiques d'organisation du travail applicables à l'ensemble du personnel affecté à la Médiathèque,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le Règlement Intérieur de la Médiathèque tel que modifié et ci-joint, applicable à l'ensemble du personnel du service, est approuvé dans toutes ses dispositions.

N°A2024_32

ARTICLE 2 :

Les dispositions relatives aux versions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°A2021_106 du 26 novembre 2021.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur du Pôle Développement Culturel, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice de la Médiathèque sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait à Narbonne, le 14 juin 2024

Pièce(s) jointe(s) :

Règlement Intérieur de la Médiathèque

Arrêté certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture

le : |PREF|

et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER



Maire de Narbonne



**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**